

APPEL À CANDIDATURE

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF



Votre Contact : GOTAS Bastien : Coordinateur du projet "Miramas Sport Santé Bien-être"

☎ 06 09 50 06 48

@ bastien.oms.miramas@orange.fr

☎ 04 90 50 03 24 🌐 www.oms-miramas.fr

📍 Office Municipal des Sports de la Ville de Miramas – Rue Albert Camus – MIRAMAS

1. CONTEXTE

Il a été démontré scientifiquement que l'activité physique pratiquée de manière régulière et modérée permettait d'améliorer le bien-être physique et émotionnel.

Cette pratique même d'intensité modérée, est un facteur majeur de prévention des principales pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète....).

C'est pourquoi depuis novembre 2015 la nouvelle loi « santé » offre la possibilité aux médecins généralistes de prescrire de l'activité physique sur ordonnance.

L'Office Municipal des Sports et la Municipalité souhaitent mettre en place ce dispositif et donner la possibilité aux médecins généralistes de Miramas de prescrire de l'activité physique pour un public spécifique.

Le public concerné par le dispositif est un public adulte et porteur de pathologies suivantes : le surpoids, l'obésité, le diabète de type 2, diabète de type 1, les pathologies cardiovasculaires, la fibromyalgie et les cancer du colon et du sein en rémission.

Le sport sur ordonnance c'est :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>De répondre à un besoin de santé.</i>- <i>Un accompagnement thérapeutique, une éducation à la santé.</i>- <i>La prise en charge individualisée d'un public spécifique aux besoins spécifiques.</i> |
|---|

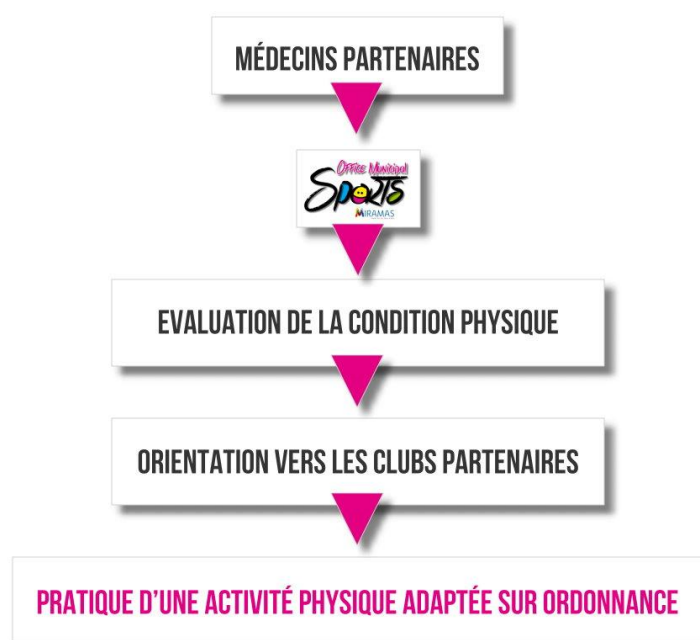
2. OBJECTIFS DU PROJET

Mettre en place une offre de séances d'Activités Physiques Adaptées prescrites par les médecins et encadrées par **des professionnels du sport qualifiés** pour un public sédentaire et **porteur de pathologies chroniques.**

Les objectifs sont de :

- Répondre à un besoin de santé en accompagnant un public spécifique aux besoins spécifiques par la pratique d'activités physiques sécurisées, modérées et adaptées.
- Décliner un dispositif opérationnel d'intérêt général et accessible à une population non sensibilisée aux problématiques de santé par la pratique de l'activité physique.

SCHEMA RECAPITULATIF DU DISPOSITIF



3. LES ATTENTES DE L'OMS POUR VOTRE INTEGRATION AU DISPOSITIF.

3.1. BENEFCIAIRES

Les bénéficiaires de l'appel à candidatures sont les associations sportives offrant des Activités Physiques Adaptées encadrées répondant aux besoins du public suivant : adultes (à partir de 18 ans) et porteur de pathologies suivantes : le surpoids, l'obésité, le diabète de type 2, diabète de type 1, les pathologies cardiovasculaires, la fibromyalgie et les cancer du colon et du sein en rémission.

LES SEANCES D'ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTEES DEVRONT INCLURE :

- Des propositions de programmes d'Activités Physiques Adaptées, progressifs, réguliers et individualisés dans des créneaux réservés aux futurs bénéficiaires (pas plus de 12 personnes par groupe).
- Une pratique sécurisée dans des structures ne mettant pas en danger le futur bénéficiaire.
- Des professionnels diplômés pour la pratique des APA, formés aux premiers secours.

3.2. PERIODE

Du 18 septembre 2017 au 30 juin 2018.

3.3. CARACTERISTIQUES DE VOS PROPOSITIONS DE MODULE

- Un module = une séance hebdomadaire
- Capacité d'accueil par module : 08 personnes maximum.
- Une séance = 1h de cours + 1 heure de préparation.
- Taux horaire pour l'éducateur : 14€/heure.

3.4. PROCESSUS DE SELECTION

Les projets seront soumis à un comité technique afin d'évaluer les dossiers sur les critères suivants :

- Etre membre de l'OMS.
- Projet clairement et précisément exposé.
- Pertinence du projet proposé au regard des objectifs visés.
- Réalisme du projet : organisation, gestion, calendrier.
- Diplôme de l'intervenant (qualification « Sport Santé »).
- Qualité de l'évaluation du projet : évaluation prévue et indicateurs adaptés à la nature du projet.

3.5. CRITERES DE NON ELIGIBILITE

- Les projets ne répondant pas à l'objectif général.
- Les actions ponctuelles (évènementielles, communication etc...)
- Les dossiers incomplets.

4. MODALITE DE SOUTIEN

- Un accompagnement financier plafonné à 1500 euros par module proposé sous forme de prestation de services.
- Labellisation de l'association au titre de « Miramas Sport Santé sur Ordonnance »
- Visibilité accrue sur le site de l'OMS.

5. MODALITE DE SUIVI

L'OMS assurera le suivi de l'implantation et du développement des porteurs de projet et les accompagnera dans la réalisation de leurs objectifs.

6. MODALITE DE REPONSE A L'APPEL

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites ci-dessous.

UN DOSSIER EN VERSION PAPIER A DEPOSER AU BUREAU DE L'OMS.
UN DOSSIER EN VERSION ELECTRONIQUE EST A ENVOYER PAR E-MAIL.

**LA DATE LIMITE POUR ENVOYER LE DOSSIER COMPLET EST FIXEE
AU21 JUILLET 2017.**

A L'ADRESSE POSTALE SUIVANTE :

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE MIRAMAS
Bastien GOTAS
Rue Albert Camus
13140 MIRAMAS

A L'ADRESSE ELECTRONIQUE SUIVANTE :

bastien.oms.miramas@orange.fr

LISTE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Justificatifs de formation(s)/diplôme(s) et/ou CV contenant les expériences passées des futurs intervenants.
- Carte professionnelle de l'intervenant.
- Budget prévisionnel de l'action.
- Dossier complété.